

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 novembre 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mille seize, le 18 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 8 novembre, réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Joseph KARST, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs KARST Joseph, DUBAIL Dominique, ECHAROUX Claude, PANOT Stéphane, HABERT Françoise, KARST Elisabeth, CALEIRO Bruno, BROVIA Isabelle, ZAREMBA Alain.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs NOULETTE Maurice, MURIOT Maryvonne, DUTOT Monique, DELARUE Hadda, RAT Kévin, GRACIA Louis

Madame Elisabeth KARST a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Monsieur Kévin RAT à Monsieur Joseph KARST
Procuration de Madame Hadda DELARUE à Madame Françoise HABERT

**Objet : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE PUISEUX
LE HAUBERGER**

Le Conseil Municipal

Vu la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) N°2000-1218 du 13 décembre 2000 ;

Vu la Loi Urbanisme et Habitat (UH) n° 2003-590 du 2 juillet 2003 ;

Vu la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 ;

Vu la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové (ALUR) N° 2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 153-36 à L 153-44 ;

Vu le décret n° 83-851 du 27 mars 2001 relatif à l'entrée en vigueur des textes susvisés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Puisseux-Le-Hauberger ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 11 juillet 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la modification N° 1 du PLU ;

Vu le Procès Verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 5 septembre 2016 au 7 octobre 2016, et les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été déposée pendant l'enquête publique, qu'en conséquence il n'y a pas lieu d'apporter de corrections au dossier soumis à enquête publique.

CONSIDERANT que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU ;

CONSIDERANT que le projet de modification du PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-43 du Code de l'Urbanisme ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et étant rappelé que le dossier prêt à être approuvé a été mis à disposition des membres du Conseil Municipal en mairie conformément à la mention portée sur la convocation à la présente séance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la modification du PLU de la Commune de PUISEUX LE HAUBERGER telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Le dossier tenu à la disposition du public à la Mairie de PUISEUX LE HAUBERGER aux heures et jours d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le dossier comprend :

- Un rapport de présentation n°2 Bis,
- Un règlement graphique n°5c « village » (échelle 1/2000e),
- Un règlement graphique n°5c – emplacements réservés.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant, et dans les conditions prévues par l'article L. 153-44 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de cette délibération sera adressée au Préfet du Département de l'Oise.

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 21/11/2016

Au receveur municipal, le 21/11/2016

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 21/11/2016
Publié et notifié, le jour même.

POUR COPIE CONFORME
En Mairie, le 18 novembre 2016

 Le Maire,
Joseph KARST

Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 21/11/2016, date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

Le Maire,
Joseph KARST


